

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL**  
**DU 25 FEVRIER 2002**

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 14 février 2002, accompagnée d'un ordre du jour comportant 63 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 1 objet.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 36 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;

Présents : M. R. BIEFNOT, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins; MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART, B. BIEFNOT, Mme GUEPIN, M.TAQUIN, ~~Mlle OUALI~~, M.DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, MALAISE, MM.~~SPEER~~, ~~MILLER~~, SAKAS, ~~MARTIN~~, Mmes ~~BLAZE~~, ~~NAMUR-FRANCK~~, MM. DEL BORRELLO, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM.SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, M. MERCIER, Mme COUSTURIER, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, ~~JOARLETTE~~, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM.VISEUR, LECOCQ, Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je vous remercie de votre présence, en excusant quelques collègues qui arriveront un peu en retard, mais il y avait la CCAT qui s'est d'ailleurs bien déroulée, puisqu'il s'agissait de sa mise en place et M. Michel CHEVALIER en est le Président. Alors je me dois d'excuser l'absence du Ministre MILLER, de Mme NAMUR, de Mme JOARLETTE et de M. SPEER, le retard de Melle OUALI. Le procès-verbal est, comme à l'accoutumée, à votre disposition; n'hésitez pas à le consulter, il est là! Nous passons à l'ordre du jour; le point 42 est remis.

1<sup>er</sup> objet: POLICE – CIRCULATION

- a) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à la réfection d'un avaloir à Nimy, rue Th. Massart, n° 43, à l'angle formé avec la rue Goffin. Pol. adm. 6002/NI/3

ADOPTE à l'unanimité – 1<sup>e</sup> annexe

- b) Jemappes, rue Général Leman. Abrogation de la réglementation de la circulation et du stationnement le jour du marché hebdomadaire. Pol. adm. 6002/J/64

ADOPTE à l'unanimité – 2<sup>e</sup> annexe

- c) Mons. Boulevard Saintelette. Instauration d'un emplacement de stationnement "handicapés" à proximité de l'immeuble n° 122 Pol. adm. 6002/327

ADOPTE à l'unanimité – 3<sup>e</sup> annexe

- d) Mons, rue Joseph Hubert. Instauration d'un emplacement de stationnement "handicapés" le long de l'immeuble n° 5. Pol. adm. 6002/194

ADOPTE à l'unanimité – 4<sup>e</sup> annexe

- e) Mons, rue Brisselot. Réglementation du stationnement. Pol. adm. 6002/45

ADOPTE à l'unanimité – 5<sup>e</sup> annexe

- f) Jemappes. Avenue du Champ de Bataille. Réglementation du stationnement (partie comprise entre l'immeuble n° 514 et la courte voie). Police adm. 6002/J/22

ADOPTE à l'unanimité – 6<sup>e</sup> annexe

- g) Mons, rue du Joncquois. Réglementation du stationnement à hauteur de l'immeuble n° 78 Police adm. 6002/205

ADOPTE à l'unanimité – 7<sup>e</sup> annexe

- h) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre pour la réfection d'un enfoncement sur collecteur, survenu à Mons, rue J. Cornet, n° 16. Police adm. 6002/89

ADOPTE à l'unanimité – 8<sup>e</sup> annexe

- i) Havré, rue du Dépôt. Abrogation de la réglementation de la circulation. Police adm. 6002/HAV/27

ADOPTE à l'unanimité – 9<sup>e</sup> annexe

- j) Cuesmes, rue de la Liberté. Réglementation du stationnement à hauteur de l'immeuble n° 39. Police adm. 6002/C/23

ADOPTE à l'unanimité – 10<sup>e</sup> annexe

- k) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à la réfection d'un dérangement sur câbles de signalisation, survenu à Mons, avenue d'Hyon, 72 à l'angle de la Digue des Peupliers. Police adm. 6002/195

ADOPTE à l'unanimité – 11<sup>e</sup> annexe

- l) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite aux inondations à Cibly, chaussée Brunehaut et rue Hauzeur. Police adm. 6002/CIP/OD

ADOPTE à l'unanimité – 12<sup>e</sup> annexe

- m) Mons, rue de la Grande Triperie. Réglementation du stationnement. Modification horaire. Police. adm. 6002/364

ADOPTE à l'unanimité – 13<sup>e</sup> annexe

- n) Mons, rue de la Petite Triperie. Réglementation du stationnement. Modification horaire.  
Police adm. 6002/365

ADOPTE à l'unanimité – 14<sup>e</sup> annexe

- o) Mons, rue des Chartriers. Réglementation du stationnement. Modification horaire.  
Police adm. 6002/75

ADOPTE à l'unanimité – 15<sup>e</sup> annexe

- p) Mons. Place du Marché-aux-Poissons. Réglementation du stationnement. Modification horaire. Police adm. 6002/236

ADOPTE à l'unanimité – 16<sup>e</sup> annexe

- q) Mons. Place du Béguinage. Réglementation du stationnement. Modification horaire.  
Police adm. 6002/25

ADOPTE à l'unanimité – 17<sup>e</sup> annexe

- r) Mons, rue Achille Legrand. Réglementation du stationnement. Modification horaire.  
Police adm. 6002/216

ADOPTE à l'unanimité – 18<sup>e</sup> annexe

- s) Mons. Square Roosevelt. Réglementation du stationnement. Modification horaire.  
Police adm. 6002/321

ADOPTE à l'unanimité – 19<sup>e</sup> annexe

- t) Mons, rue André Masquelier. Réglementation du stationnement. Modification horaire.  
Police adm. 6002/242

ADOPTE à l'unanimité – 20<sup>e</sup> annexe

- u) Mons, rue des Telliers. Réglementation du stationnement. Modification horaire.  
Police adm. 6002/356

ADOPTE à l'unanimité – 21<sup>e</sup> annexe

- v) Mons, rue Marguerite Bervoets. Réglementation du stationnement. Modification horaire. Police adm. 6002/30

ADOPTE à l'unanimité – 22<sup>e</sup> annexe

- w) Mons, Place Simonet. Réglementation du stationnement. Modification horaire.  
Police adm. 6002/346

ADOPTE à l'unanimité – 23<sup>e</sup> annexe

- x) Mons. Place du Parc. Réglementation du stationnement. Modification horaire.

Police adm. 6002/274

ADOPTE à l'unanimité – 24<sup>e</sup> annexe

64<sup>e</sup> objet: POLICE – CIRCULATION

Mons. Diverses rues. Réglementation du stationnement. Modification horaire. Passage de 2 heures 30 à 2 heures.

ADOPTE à l'unanimité – 25<sup>e</sup> annexe

**Entrée de Mme KAPOMPOLE: 37 présents**

2<sup>e</sup> objet: ASBL FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR. Mons.  
Budget de l'exercice 1998. Approbation. GF B98

ADOPTE à l'unanimité – 26<sup>e</sup> annexe

3<sup>e</sup> objet: ASBL FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR. Mons.  
Compte et bilan de l'exercice 1998. Approbation. GF C/B 98

ADOPTE à l'unanimité – 27<sup>e</sup> annexe

4<sup>e</sup> objet: ASBL FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR. Mons.  
Budget de l'exercice 1999. Approbation. GF B 99

ADOPTE à l'unanimité – 28<sup>e</sup> annexe

5<sup>e</sup> objet: ASBL FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR. Mons.  
Compte et bilan de l'exercice 1999. Approbation. GF C/B 99

ADOPTE à l'unanimité – 29<sup>e</sup> annexe

6<sup>e</sup> objet: ASBL FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR. Mons.  
Budget de l'exercice 2000. Approbation. GF B.2000

ADOPTE à l'unanimité – 30<sup>e</sup> annexe

7<sup>e</sup> objet: ASBL FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR. Mons.  
Compte et bilan de l'exercice 2000. Approbation. GF C/B 2000

ADOPTE à l'unanimité – 31<sup>e</sup> annexe

8<sup>e</sup> objet: ASBL FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM D'AMOUR. Mons.  
Budget de l'exercice 2001. Approbation. GF B 2001

Pour les points 2 à 8, petite erreur d'agenda, puisque ceux-ci auraient dû se trouver chez Jean-Paul DEPLUS puisque les ASBL sont présentées par les échevins compétents. Mais, à mon avis, les services administratifs sont tellement habitués à ce que je préside le festival que, dans la foulée, ils n'ont pas résisté au désir de les mettre sous ma rubrique. Mais je ne

me vexerais pas, si l'année prochaine, le point était remis sous la rubrique de l'Echevin de la Culture.

M. VISEUR, Conseiller: Habituellement, pour les ASBL qui remettent leur compte ou leur budget avec beaucoup de retard, on pose la question: pourquoi est-ce comme cela? Ce n'est pas parce que c'est à propos de cette ASBL-là que vous présidez qu'on ne va pas poser la question. Donc, comment se fait-il qu'on ait seulement le budget 1998 en 2002. Et c'est valable pour les autres.

M. DIRUPO, Bourgmestre: Vous posez une bonne question et je pense que vous devez retenir cette question car vous allez encore la poser, à mon avis, de nombreuses fois puisque nous avons décidé, avec Mme l'Echevine, de rappeler les prescrits légaux, en particulier les dispositions de la Loi du 14 novembre 1983 relatives à l'octroi de subventions ainsi qu'à la délibération du Conseil communal de 1988 qui prévoit que tout bénéficiaire d'une subvention de 100.000 Frs, et au-delà, doit impérativement transmettre, chaque année, au service de gestion financière, ses budget, compte et bilan accompagnés de l'attestation des commissaires aux comptes, réviseurs, etc. Nous avons constaté que cette pratique ne s'appliquait pas et nous avons décidé de la faire appliquer partout et comme il faut que je montre l'exemple, eh bien, avec Mme l'Echevine, nous avons commencé avec l'ASBL qui a répondu immédiatement à l'injonction de l'Echevine et comme ses dossiers étaient prêts - en boni, pour une association culturelle, c'est bien - et j'attire votre attention là-dessus, "en boni", voilà, ils vous sont présentés. Mais la pratique sera de les présenter systématiquement et donc, nous sommes en train de le demander, maintenant, à chacune des ASBL. Je pense que sur le plan démocratique, cela permet d'avoir une visibilité, une grande transparence sur toutes les ASBL, partiellement subventionnées. Il me semble que cette pratique est bonne et puis, ainsi, chacun va piocher dans les comptes et regarde et peut poser des questions, éventuellement. Même si on ne peut pas vous répondre, nous questionnerions précisément les responsables des ASBL considérées.

ADOPTE à l'unanimité – 32° annexe

9° objet: ASBL CENTRE CULTUREL RÉGIONAL DE MONS.  
Compte et bilan de l'exercice 1999. Approbation. GF C/B 99

ADOPTE à l'unanimité – 33° annexe

10° objet: ASBL Office du Tourisme de la Ville de Mons. Ratification d'engagement d'un douzième provisoire (janvier 2002) Tourisme OT 6A/B-SD2

ADOPTE à l'unanimité – 34<sup>e</sup> annexe

11<sup>e</sup> objet: Dénomination du Passage reliant la rue d'Enghien et la rue Bervoets (Hôtel de Graty). Cab.Bourg.

ADOPTE à l'unanimité – 35<sup>e</sup> annexe

12<sup>e</sup> objet: CPAS. Approbation de vote de crédits provisoires pour l'exercice 2002: libération de douzième provisoire février 2002. Accord de principe pour un douzième provisoire mars 2002. GF

ADOPTE à l'unanimité – 36<sup>e</sup> annexe

13<sup>e</sup> objet: Réfection des menuiseries à l'Eglise de Jemappes. Ratification des modifications apportées au projet. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001/790/201.AS

ADOPTE à l'unanimité – 37<sup>e</sup> annexe

14<sup>e</sup> objet: Acquisition d'outillage pour le Service des Bâtiments – Ratification de la modification apportée au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.104.018.00 MD/NG

ADOPTE à l'unanimité – 38<sup>e</sup> annexe

15<sup>e</sup> objet: Bâtiments scolaires - Rééquipements des cuisines. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.722.103.AS

ADOPTE à l'unanimité – 39<sup>e</sup> annexe

16<sup>e</sup> objet: Propreté Publique - Acquisition de véhicules spéciaux et divers. Ratification des modifications apportées au projet. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.875.225.AS

ADOPTE à l'unanimité – 40<sup>e</sup> annexe

17<sup>e</sup> objet: Propreté Publique - Acquisition de matériel divers. Partie 1: Acquisition d'aspirateurs de déchets urbains. Ratification des modifications apportées au projet. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.875.223.01.NG

ADOPTE à l'unanimité – 41<sup>e</sup> annexe

18<sup>e</sup> objet: Mons-Havré - rue Taille des Vignes - Mission de coordinateur-projet et coordinateur-réalisation. Approbation du cahier spécial des charges et détermination du mode de passation du marché. 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> E/TRIE.2000.421.06.HJ

ADOPTE à l'unanimité – 42<sup>e</sup> annexe

19<sup>e</sup> objet: Acquisition de matériel divers pour le Service de la Propreté Publique - Lot 11: nettoyeurs haute pression. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> E/2001.875.223.03.BD

ADOPTE à l'unanimité – 43<sup>e</sup> annexe

20° objet: Bâtiments scolaires - Décontamination asbeste et réisolation. Ratification du retrait de la demande de subsides. 3° 1° E/2001.722.111.00.BD

ADOPTE à l'unanimité – 44° annexe

21° objet: Centre Éducatif Léo Collard - Renouvellement de l'éclairage du chemin d'accès latéral. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges.  
3° 2° E/2001.735.154.00.HJ

ADOPTE à l'unanimité – 45° annexe

### **Entrée de M. MARTIN: 38 présents**

22° objet: OBOURG - Aménagement et équipement d'un rond-point au carrefour des rues des Anglais et de l'Obrechoeul Approbation du projet de réalisation des travaux.  
3° 2° A/8317/ID/1/C/13/26

M. DI RUPO, Bourgmestre: Un petit mot, si vous me le permettez. Vous voyez que tous les points présentés par l'Echevin résultent de ce dialogue extrêmement constructif qu'il y a eu entre d'une part, la Ville, les populations d'Obourg, je dis les populations car il y avait, je dirais, la population du centre d'Obourg et puis, d'autre part, il y avait l'association directement concernée par la rue des Bruyères et les Ciments d'Obourg. Quand nous sommes arrivés avec le nouveau Collège, nous avons trouvé le dossier qui présentait quelques difficultés dues au fait qu'un recours était instruit au Conseil d'Etat, que les Ciments d'Obourg devaient impérativement avancer dans l'ouverture de la rue des Bruyères et que les riverains de cette rue n'entendaient pas céder si on ne modifiait pas un certain nombre de dispositions qui avaient été préétablies sous la précédente législature. Nous avons repris le dossier et je dois d'ailleurs remercier mes Chefs de Cabinet qui ont beaucoup travaillé avec l'Echevin et, étape par étape, on a mis autour de la table, à de très nombreuses reprises, toutes ces personnes, pour finalement tenir une séance publique à Obourg et je dirais, pour recueillir un large consensus. Je n'irai pas jusqu'à dire que tout est parfait, mais c'était un large consensus avec, en plus, pas mal d'ouvertures et de facilités pour les personnes qui étaient enclavées au-delà de la rue des Bruyères, à qui on a répondu ainsi à leur demande; et je voudrais souligner aussi la contribution positive du MET parce que le MET a accepté de s'associer à toutes ces démarches, à plusieurs endroits, comme pour la sortie d'autoroute, comme pour la route à 4 bandes où le MET devait intervenir et, ce que vous voyez ici, en fait, c'est le résultat détaillé de ces négociations. Ce que nous pourrions faire, c'est peut-être, lors d'une séance de commission spéciale, voire même lors d'un prochain Conseil communal - mais le Conseil de la fois

prochaine, je vous en parlerai, il sera hyper-chargé - mais bon, on pourrait très bien présenter et demander aux Ciments d'Obourg, voire aux riverains, de venir et de présenter avec des cartes, l'ensemble des aménagements qui ont été arrêtés. Voilà un peu où nous en sommes et je voudrais remercier encore, et l'Echevin, et mes Chefs de Cabinet, pour le travail réalisé dans ce contexte.

ADOPTE à l'unanimité – 46<sup>e</sup> annexe

23<sup>e</sup> objet: OBOURG - Aménagement et équipement d'un rond-point au carrefour des rues des Anglais et de l'Obrechoeul. Approbation de la modification de l'équipement de la voirie. 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> A/8317/ID/2/C/13/26

M. R. BIEFNOT, Echevin: Je donnerai simplement quelques indications. M. le Conseiller BAILLY avait posé quelques questions; si vous me permettez, je voudrais juste y répondre, notamment en ce qui concerne les dossiers qui sont inscrits à notre Conseil, notamment une première question qui a trait au quartier dit "du Nouveau Monde", donc de la rue des Ecoles où le dossier ne faisait pas état de dispositifs de sécurité prévus au plan à la fin de cette rue. Contrairement à ce que l'on pouvait croire au moyen des plans, c'est que l'aménagement d'un plateau est prévu au carrefour formé par les rues Ste Appoline, des Ecoles et Bois d'Hayon. Ce dernier n'apparaît effectivement pas sur les plans d'aménagement de la rue des Ecoles car ce dispositif fait partie du lot relatif aux travaux d'amélioration de la rue Ste Appoline. Alors, c'est un endroit que je connais bien pour avoir été sur place à plusieurs reprises et donc, d'après les informations que j'ai obtenues, plusieurs dispositifs de sécurité sont prévus dans ce quartier. En ce qui concerne l'égouttage, maintenant. M. le Conseiller posait la question de savoir si on avait envisagé un égouttage séparant les eaux pluviales des eaux chargées; la réponse des services est de dire qu'il n'a jamais été question d'un égouttage séparatif. Ce qui est prévu à la rue des Bruyères est ce que l'on appelle un déversoir d'orage. Ce dernier permettra, lors de précipitations abondantes, d'envoyer les eaux fortement diluées vers la carrière. En régime normal, les eaux chargées sont conduites à l'Obrechoeul en attendant la création d'un conduit d'assainissement et la station d'épuration via les rues Ste Appoline et Bois d'Hayon. La troisième question porte sur la création d'une piste cyclable à la rue des Ecoles, la piste cyclable était effectivement prévue à l'étude initiale, elle ne faisait pas alors partie de la rue des Ecoles à proprement parler mais était dans un site propre. L'examen de ce dossier a conduit à l'examen du coût de réalisation de cette piste cyclable, il s'est avéré que c'était trop cher et donc, cela a été abandonné en tant que tel et en site



propre. Ceci étant, dans l'état actuel de la largeur de la voirie, il reste 5 m. "Il est donc impossible de pouvoir prévoir une piste cyclable à cet endroit-là", me répondent les services. En ce qui concerne le manque de places de parking face à l'école St Macaire, d'une part, il est bien exact que les Ciments d'Obourg sont en train d'examiner la possibilité d'acquérir un terrain et donc, c'est toujours en cours de négociations actuellement, pour créer un parking qui permettrait aux véhicules de se stationner et par contre, autre remarque concernant toujours cette école St Macaire, il n'y a pas de passage piétons prévu face à l'école. C'est exact, il n'est pas prévu au stade de ce projet; mais il est évident que dans le cadre de la réalisation des travaux par la suite, un marquage peut être prévu, cela pourrait régler le problème, bien entendu, après avis de la Cellule "Réglementation de Police". Ceci étant, une petite considération à propos d'une série de remarques que M. le Conseiller BAILLY a relié, qui peuvent, à mon avis, trouver écho dans le cadre du Comité d'Accompagnement qui a été installé puisque 6 personnes représentant les riverains en font partie. Je pense que ce Comité d'Accompagnement, c'est à la fois pour que les riverains puissent recevoir les informations mais aussi soient effectivement les relais de l'information auprès de la population. Dans un sens comme dans l'autre, je pense que cela serait intéressant que ce Comité d'Accompagnement existe et qu'il tienne son rôle complètement de maintenant à la réalisation du projet, bien entendu.

ADOPTE à l'unanimité – 47<sup>e</sup> annexe

24<sup>e</sup> objet: OBOURG - Création d'une nouvelle voirie de liaison entre la rue des Écoles et la rue de France. Approbation de l'ouverture de voirie et de son tracé  
3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> A/8318/ID/C/13/27

ADOPTE à l'unanimité – 48<sup>e</sup> annexe

25<sup>e</sup> objet: OBOURG - Modification de l'équipement et du tracé de la voirie vicinale n° 2 dite "rue Ste Appoline". 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> A/8319/ID/C/13/28

ADOPTE à l'unanimité – 49<sup>e</sup> annexe

26<sup>e</sup> objet: OBOURG - Modification de l'équipement et du tracé de la voirie vicinale n° 12 dite "rue des Écoles". 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> A/8320/ID/C/13/29

ADOPTE à l'unanimité – 50<sup>e</sup> annexe

27<sup>e</sup> objet: OBOURG - Modification du tracé de la voirie vicinale pour les tronçons des rues Ste Appoline (chemin vicinal n° 2) et des Écoles (chemin vicinal n° 12) au-delà de leur croisement. 3<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> A/8321/ID-C/13/30

ADOPTE à l'unanimité – 51<sup>e</sup> annexe

28° objet: OBOURG - Réaménagement et égouttage des rues Ste Appoline et des Écoles et création d'une voirie de liaison entre la rue des Écoles et la rue de France. Approbation des projets de réalisation des travaux. 3° 2° A/8324/ID/C/13/31

ADOPTE à l'unanimité – 52° annexe

29° objet: Acquisition de matériel de bureau pour le Service de la Propreté Publique (fax pour les cellules de proximité). Ratification de la modification apportée au cahier spécial des charges. 3° 2° E/2001/875.227.00.VM

ADOPTE à l'unanimité – 53° annexe

30° objet: Curage extraordinaire des fossés exercice 2001. Approbation de l'avenant n° 1. 3° 2° E/2001.877.230.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 54° annexe

31° objet: MONS - Avenue Général de Gaulle - Réaménagement des égouts - Triennal 2001/2003. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché. 3° 2° E/2002.877.240.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 55° annexe

32° objet: Acquisition d'outillage et de matériel pour le Service Plomberie. Ratification des modifications apportées au projet. 3° 1° E/2001.104.016.00 MD/NG

ADOPTE à l'unanimité – 56° annexe

33° objet: Acquisition de véhicules (berlines) - Lot 3 : acquisition de berlines pour le Service des Bâtiments. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3° 1° E/2001.136.031.05.FW

ADOPTE à l'unanimité – 57° annexe

34° objet: Acquisition de plaques de rues et accessoires. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3° 2° E/2001.423.081.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 58° annexe

35° objet: Travaux de marquages routiers - exercice 2001. Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges. 3° 2° E/2001.423.075.00.ID

ADOPTE à l'unanimité – 59° annexe

36° objet: Trottoirs et accotements à Mons (rue du Trieu et chemin de la Procession). Approbation de l'avenant n° 1. 3° 2° E/2000.421.070.MC

ADOPTE à l'unanimité – 60° annexe

37° objet: Acquisition de mobilier pour le Service de la Propreté Publique (8 lots).  
Ratification des modifications apportées au cahier spécial des charges.  
3° 1° E/2001.875.226.00.NG

ADOPTE à l'unanimité – 61° annexe

38° objet: **FABRIQUES D'ÉGLISE**

**a) Approbation des comptes généraux des recettes et des dépenses exercice 2000: G.F.**

1) Notre-Dame de Messines à Mons 79001

ADOPTE à l'unanimité – 62° annexe

2) Ste Waudru à Mons 79002

ADOPTE à l'unanimité – 63° annexe

3) St Nicolas en Havré à Mons 79003

ADOPTE à l'unanimité – 64° annexe

4) Sacré Cœur à Mons 79004

ADOPTE à l'unanimité – 65° annexe

5) Ste Elisabeth à Mons 79005

ADOPTE à l'unanimité – 66° annexe

6) St Remy à Cuesmes 79006

ADOPTE à l'unanimité – 67° annexe

7) St Martin à Hyon 79008

ADOPTE à l'unanimité – 68° annexe

8) Ste Waudru à Cibly 79009

ADOPTE à l'unanimité – 69° annexe

9) St Martin à Obourg 79010

ADOPTE à l'unanimité – 70° annexe

10) St Denis en Brocqueroie à Obourg St-Denis 79011

ADOPTE à l'unanimité – 71° annexe

11) Ste Vierge à Nimy 79012

- ADOPTE à l'unanimité – 72<sup>e</sup> annexe
- 12)St Martin à Ghlin 79013
- ADOPTE à l'unanimité – 73<sup>e</sup> annexe
- 13)St Ghislain à Harmignies 79015
- ADOPTE à l'unanimité – 74<sup>e</sup> annexe
- 14)St Martin à Harveng 79016
- ADOPTE à l'unanimité – 75<sup>e</sup> annexe
- 15)St Martin à Havré 79017
- ADOPTE à l'unanimité – 76<sup>e</sup> annexe
- 16)St Léger à Havré Ghislage79018
- ADOPTE à l'unanimité – 77<sup>e</sup> annexe
- 17)Ste Barbe à Flénu 79019
- ADOPTE à l'unanimité – 78<sup>e</sup> annexe
- 18)St Martin à Jemappes 79020
- ADOPTE à l'unanimité – 79<sup>e</sup> annexe
- 19)St Martin à Maisières 79021
- ADOPTE à l'unanimité – 80<sup>e</sup> annexe
- 20)St Vincent à Mesvin 79022
- ADOPTE à l'unanimité – 81<sup>e</sup> annexe
- 21)St Brice à Nouvelles 79023
- ADOPTE à l'unanimité – 82<sup>e</sup> annexe
- 22)St Symphorien à St Symphorien 79024
- ADOPTE à l'unanimité – 83<sup>e</sup> annexe
- 23)St Amand à Spiennes 79025
- ADOPTE à l'unanimité – 84<sup>e</sup> annexe
- 24)St Ghislain à Villers-St-Ghislain 79026

ADOPTE à l'unanimité – 85<sup>e</sup> annexe

**b) Approbation des modifications budgétaires à intervenir au budget 2001  
G.F.**

1) Notre-Dame de Messines à Mons 79001

ADOPTE à l'unanimité – 86<sup>e</sup> annexe

2) Ste Waudru à Mons 79002

ADOPTE à l'unanimité – 87<sup>e</sup> annexe

3) St Nicolas en Havré à Mons 79003

ADOPTE à l'unanimité – 88<sup>e</sup> annexe

4) Sacré Cœur à Mons 79004

ADOPTE à l'unanimité – 89<sup>e</sup> annexe

5) Ste Elisabeth à Mons 79005

ADOPTE à l'unanimité – 90<sup>e</sup> annexe

6) St Remy à Cuesmes 79006

ADOPTE à l'unanimité – 91<sup>e</sup> annexe

7) St Denis en Brocqueroie à Obourg-St-Denis 79011

ADOPTE à l'unanimité – 92<sup>e</sup> annexe

8) Ste Vierge à Nimy 79012

ADOPTE à l'unanimité – 93<sup>e</sup> annexe

9) St Martin à Ghlin 79013

ADOPTE à l'unanimité – 94<sup>e</sup> annexe

10) St Ghislain à Harmignies 79015

ADOPTE à l'unanimité – 95<sup>e</sup> annexe

11) St Martin à Havré 79017

ADOPTE à l'unanimité – 96<sup>e</sup> annexe

12) St Léger à Havré Ghislage 79018

ADOPTE à l'unanimité – 97<sup>e</sup> annexe

13)St Martin à Jemappes 79020

ADOPTE à l'unanimité – 98<sup>e</sup> annexe

14)St Vincent à Mesvin 79022

ADOPTE à l'unanimité – 99<sup>e</sup> annexe

15)St Brice à Nouvelles 79023

ADOPTE à l'unanimité – 100<sup>e</sup> annexe

16)St Symphorien à St Symphorien 79024

ADOPTE à l'unanimité – 101<sup>e</sup> annexe

17)St Amand à Spiennes 79025

ADOPTE à l'unanimité – 102<sup>e</sup> annexe

18)St Ghislain à Villers St Ghislain 79026

ADOPTE à l'unanimité – 103<sup>e</sup> annexe

## **1. SYNODE DE L'ÉGLISE PROTESTANTE UNIE DE BELGIQUE**

### **a)Approbation des comptes généraux des recettes et des dépenses – exercice 2000 G.F.**

1)EPUB Cuesmes 79007

ADOPTE à l'unanimité – 104<sup>e</sup> annexe

2)EPUB Ghlin 79014

ADOPTE à l'unanimité – 105<sup>e</sup> annexe

3)EPUB Jemappes 79027

ADOPTE à l'unanimité – 106<sup>e</sup> annexe

4)EPUB Mons Centre 79029

ADOPTE à l'unanimité – 107<sup>e</sup> annexe

### **b)Approbation des modifications budgétaires à intervenir au budget 2001 G.F.**

EPUB Jemappes 79027

ADOPTE à l'unanimité – 108<sup>e</sup> annexe

40<sup>e</sup> objet: Vote du 3e douzième provisoire pour l'exercice 2002 G.F.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Troisième douzième provisoire, je vous donnerai des informations dans un instant, et ce, dans l'agenda de notre Conseil.

ADOPTE à l'unanimité – 109<sup>e</sup> annexe

41<sup>e</sup> objet: Mons (première division). Rue d'Havré, n<sup>os</sup> 78/82: acquisition pour cause d'utilité publique d'un immeuble avec terrain étant l'ancien cinéma "Le Clichy" appartenant à la SA KAZAN de Colfontaine. Cellule foncière CF/MDB

M. DI RUPO, Bourgmestre: C'est extrêmement intéressant puisque c'est l'Ecole d'Architecture qui va acquérir l'ancien "Clichy" pour en faire un amphithéâtre, ce qui présente beaucoup d'avantages à la fois pour l'Ecole d'Architecture, pour le quartier, puisque cela va être rénové, et en plus, c'est garanti "sans bruit". On ne pouvait pas mieux rêver! Puisqu'il y avait quelques intentions mais j'avais cru comprendre que les riverains étaient en émotion et que cela créait quelques difficultés car l'arrière de ce "Clichy", si je suis bien informé, donne sur quelques jardins. Et que j'ai tenu à ce que la quiétude puisse s'installer dans ce quartier et nous avons trouvé là, me semble-t-il, une bonne solution.

ADOPTE à l'unanimité – 110<sup>e</sup> annexe

42<sup>e</sup> objet: Vente du sous-sol du hall multifonctionnel à l'État fédéral. Règlement d'ordre intérieur. Approbation. Régie f. 020206

**REMIS**

**Entrée de Melle OUALI: 39 présents**

43<sup>e</sup> objet: Mons. RAEC. Acquisition par le biais de l'expropriation pour cause d'utilité publique d'une parcelle de terrain appartenant à la Régie des Bâtiments au Chemin de la Procession. Cellule foncière CF/MD

ADOPTE à l'unanimité – 111<sup>e</sup> annexe

44<sup>e</sup> objet: Acquisition d'un bien (bâtiment et terrain) appartenant à la Défense nationale sis à Mons, rue des Passages et rue des Trois Boudins, cadastré 3e Division, section G n<sup>o</sup> 57 T partie. Cellule foncière

ADOPTE à l'unanimité – 112<sup>e</sup> annexe

45<sup>e</sup> objet: Régie foncière. Comptabilité. Budget des recettes et des dépenses pour l'exercice 2002. Demande d'un douzième provisoire. R.F.

ADOPTE à l'unanimité – 113<sup>e</sup> annexe

46<sup>e</sup> objet: Constitution d'une réserve de matériel informatique à la CIVM pour les besoins urgents des services de l'administration centrale. Approbation du cahier spécial des charges, du mode de marché et du mode de financement. Cellule Inf.

ADOPTE à l'unanimité – 114<sup>e</sup> annexe

47<sup>e</sup> objet: Extension du réseau informatique dans les services décentralisés de l'îlot Grand-Place, et du musée des Beaux-arts par la pose de fibres optiques et d'une liaison hertzienne. Approbation du cahier spécial des charges, du mode de marché et du mode de financement. Cellule Inf.

ADOPTE à l'unanimité – 115<sup>e</sup> annexe

48<sup>e</sup> objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES. Ouverture de classes d'été. 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 64

ADOPTE à l'unanimité – 116<sup>e</sup> annexe

49<sup>e</sup> objet: Approbation avenant au contrat culturel entre la maison du jazz et la Ville de Mons. Culture 6653

ADOPTE à l'unanimité – 117<sup>e</sup> annexe

50<sup>e</sup> objet: Mons. Marchés publics de plein air: fourniture d'électricité: projet de convention. Économie AE/10472

ADOPTE à l'unanimité – 118<sup>e</sup> annexe

### **Entrée de Mme BLAZE et de M. MANDERLIER: 41 présents**

M. DI RUPO, Bourgmestre: Nous allons commencer par la question de Mme MERCIER.

Mme MERCIER, Conseillère: Merci, M. le Bourgmestre. Voilà la question que nous nous posons. Dans l'enseignement communal et nous nous en félicitons, la Ville organise des cantines ou restaurants scolaires. Il nous serait agréable de connaître les écoles qui bénéficient de ces repas de midi, de savoir qui les prépare, qui les réchauffe, qui les sert, qui les finance en tout ou en partie. Du matériel a-t-il été acquis pour respecter les normes de l'hygiène alimentaire – frigos, fours à micro-ondes, chauffe-plats, friteuses, etc. Merci de répondre à notre question.



M. DARVILLE, Echevin: Madame, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, c'est la société API RESTAURATION qui assure la confection et la livraison des repas destinés aux écoles de l'entité et aux personnes qui en effectuent la demande au CPAS. Le marché est prévu pour un an et est renouvelable deux fois soit sur une période maximale de 3 ans, période au bout de laquelle, un nouvel appel sera émis. En ce qui concerne la logistique, les repas sont livrés chauds dans les écoles et sont servis par les personnes qui assurent la surveillance de midi. Jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2002, la gestion de ce dossier incombait à la Régie Foncière. C'est maintenant le Service de l'Education qui gère ce dossier. Pour cette raison, il m'est difficile de répondre aux questions relatives aux investissements réalisés antérieurement. Néanmoins, je peux vous dire que des contrôles sanitaires sur la qualité des repas sont effectués régulièrement. Des contrôles sanitaires sur les installations sont également effectués par le Ministère de la Santé Publique et de l'Environnement. En ce qui concerne les aménagements réalisés au niveau des locaux, le service de M. Di Bonaventura, Conseiller en prévention, est consulté. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la tarification suivante est appliquée: bol de potage: € 0,25 - repas maternel: € 1,90 - le repas primaire: € 2,10 - le repas secondaire et adulte: € 3. Cette augmentation tarifaire est justifiée afin de tenir compte des frais de production réels. En ce qui concerne le budget, l'exercice 2002 prévoit des recettes et des dépenses uniquement pour la confection et la distribution des repas et ce, pour un montant de € 160.000. Il est donc bien établi que les recettes – montants payés par les parents – compensent exactement les dépenses, c'est-à-dire le coût des repas payés à la société API. Dans l'avenir, des synergies pouvant être développées avec d'autres réseaux d'enseignement afin d'aboutir à une politique concertée visant à la promotion de repas scolaires de grande qualité et visant aussi à une hygiène alimentaire exemplaire que nos jeunes méritent.

M. MARTIN, Conseiller: J'ai une question et une interpellation. La question porte sur la participation des citoyens à la vie locale et à la démocratie locale. Comme on le sait, c'est un sujet qui est actuellement très en vogue, notamment dans les différentes assemblées parlementaires du pays, que ce soit au niveau du Parlement Wallon où l'on débat actuellement, et longuement, de la manière avec laquelle on va gérer l'héritage de la Loi Communale, que ce soit au niveau du Fédéral, avec la problématique du droit de vote des étrangers qui est en débat. Que ce soit au niveau même du Parlement Flamand où les consultations populaires semblent trouver un large écho au sein de cette Assemblée, bref, toute une série de dispositions qui visent à rapprocher les citoyens des mandataires politiques. Par rapport à ces débats, je souhaitais simplement savoir ce qu'il en était au

niveau communal et, plus particulièrement, de notre Ville, puisque cette participation des citoyens est, je pense, un but que nous partageons tous. Pour le moment, cette participation s'exerce, notamment, par le biais des élections et donc, il y a toute une série de citoyens qui peuvent exercer leur droit en la matière et il y en a d'autres qui ne le peuvent pas. Alors, dans la manière d'aborder les choses en la matière, je souhaiterais simplement savoir et connaître la position du Collège sur les projets qu'il entend développer pour renforcer ces liens entre citoyens et membres décisionnels au niveau communal. Alors, l'idée de Conseil consultatif est sur la table, elle était utilisée avec plus ou moins de succès à différentes occasions et je posais la question de savoir si c'était dans les projets du Collège de les relancer, utiliser cette idée pour les personnes qui sont exclues actuellement des droits politiques de leur citoyenneté au niveau belge - mais c'est une idée plus particulière - donc, je souhaiterais simplement connaître les projets du Collège en matière de rapprochement des citoyens du monde politique et de savoir si l'idée du Conseil consultatif en la matière était toujours d'actualité.

Mme CRUVEILLER, Echevine: Oui, M. le Conseiller, vous devez savoir que c'est en 1968 - sur l'initiative d'Ernest GLINNE - que les deux premiers Conseils Consultatifs des Immigrés ont été créés à Cheratte et à Flémalle Haute. L'objectif poursuivi était de recueillir les avis de représentants des communautés immigrées et ce, pour permettre aux élus communaux de tenir compte des attentes de ces populations. De manière pratique, il s'agissait de demander à ces Conseillers de fournir des points à mettre à l'ordre du jour des réunions du Conseil communal. Plusieurs villes et communes ont suivi cet exemple - dont la Ville de Mons dans les années 70 - et ont procédé à l'installation de ce type de Conseil. Mais, au fil des années, la grande majorité de ceux-ci ont arrêté de se réunir pour les raisons suivantes: les avis étaient rarement suivis d'effets et les travaux de ces Conseils débouchaient sur des luttes intestines nourries par les différents courants philosophiques ou idéologiques qui siégeaient dans ces structures. Il faut rappeler que les représentants étaient désignés après des élections organisées au sein des communautés immigrées avec, pour corollaire, l'émergence de points de vue radicalement différents. Aujourd'hui, dans notre région, à ma connaissance, il n'existe plus que les Conseils Consultatifs des Immigrés de Saint-Ghislain - dont le Président est l'Echevin M. Daniel OLIVIER - et de La Louvière, et sont sujets à pas mal de conflits. Toutefois, au début des années 80, la Communauté Française s'est inspirée de ce type de démarche pour créer le Conseil Consultatif des Immigrés de la Communauté Française qui allait siéger auprès du Ministre de la Culture - M. Philippe MOUREAUX - de l'époque. C'est grâce à ses travaux que l'on a décidé de la

création des Centres d'Intégration comme le Centre Interculturel Mons-Borinage à Jemappes. En ce qui me concerne, mettre en place, plus de trente ans après, une structure qui n'a pas fonctionné, serait mal compris du monde associatif et du grand public; plus grave, cette création risque de conduire à un fameux paradoxe, si pas à une véritable contradiction car, aujourd'hui, tous les partis démocratiques francophones réclament le droit de vote et d'éligibilité aux élections communales pour les étrangers. Dès lors, les débats pourront se faire à l'intérieur du Conseil communal et non pas dans des structures périphériques. Par ailleurs, le décret voté par la Région Wallonne indique les missions qui sont confiées aux Centres Régionaux d'Intégration et précise le territoire des compétences. A la lecture des textes, on comprend que celles-ci dépassent les objectifs qui étaient assignés aux Conseils Consultatifs Communaux. En effet, les députés se sont prononcés pour une politique d'intégration à l'échelle de la Wallonie, intégrant ainsi tous les aspects tant politiques que culturels, économiques et sociaux. En conclusion, il ne serait pas opportun, en ce qui me concerne, de mettre en place une telle structure qui si, plus qu'inutile, peut être dangereuse si elle promet ce qu'elle ne peut tenir et si elle déçoit davantage qu'elle ne peut rassurer, si elle entretient dans la population belge une trop facile bonne conscience et dans la population non belge, une espérance qui n'est qu'illusion. Par contre, dans le cadre de l'action poursuivie par mon échevinat, une collaboration plus étroite avec le Centre Interculturel Mons-Borinage, dont je suis administrateur, sera mise en place, en vue de relayer les besoins exprimés par les Communautés concernées auprès du Collège et du Conseil communal.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Bien, il y a deux interpellations; une de M. MARTIN et puis une de Mme la Conseillère Isabelle MALAISE.

M. MARTIN, Conseiller: Je vais parler d'un problème qui a touché pas mal de nos concitoyens ces dernières semaines et qui les a laissés un peu désemparés, qui est celui des inondations. En effet, les intempéries qui se sont multipliées ces dernières semaines tant en Wallonie que dans notre entité, ont touché pas mal de nos concitoyens en différents lieux de notre entité du Grand Mons, que ce soit Ciply, où certains d'entre eux se sont retrouvés, à plusieurs reprises, les pieds dans l'eau, touchés jusque dans leurs biens, que ce soit à Harmignies, à Obourg ou ailleurs, je pense que cette problématique, qui devient malheureusement, de plus en plus récurrente, heurte de plus en plus celles et ceux qui en sont victimes, surtout quand on sait que les assurances n'interviennent pas pour ce type de dégâts et ce, malgré les nombreuses initiatives qui sont prises au niveau fédéral en la matière. Les causes de ces inondations sont généralement connues mais nos concitoyens

ont l'impression d'être de plus en plus livrés à eux-mêmes, sans réaction des responsables politiques. Dès lors, et même si la Ville n'est pas toujours compétente pour résoudre des problèmes liés à cette question, je voudrais savoir si le Collège a pris des dispositions en la matière et s'il a pris des contacts notamment avec les autorités compétentes, que ce soit la Région Wallonne, qu'il s'agisse de la Province de Hainaut, afin de s'attaquer aux causes de ce mal et notamment, à la problématique du curage qui revient régulièrement sur la table, ainsi qu'aux autres causes identifiées des crues des cours d'eau et ce, afin d'épargner ainsi à nos concitoyens les désagréments auxquels ils doivent malheureusement, et de plus en plus, souvent faire face.

M. R. BIEFNOT, Echevin: Oui, M. le Conseiller, il est exact que les intempéries qui se multiplient cet hiver ont provoqué de nombreuses inondations ces dernières semaines en de nombreux endroits, comme vous l'avez rappelé, de notre entité, comme dans le reste de la Région de Mons-Borinage ou dans d'autres parties du pays, voire même dans les pays avoisinants. Alors, il est bien évident que ces situations sont préoccupantes et particulièrement dramatiques pour certains de nos concitoyens et sont, bien entendu, loin de laisser le Collège indifférent. Les causes de ces inondations sont multiples: imperméabilisation des sols, gestion à court terme des cours d'eau. Mais dans le cas des inondations de ce début d'année, c'est la densité des épisodes pluviaux qui a été particulièrement élevée (53 litres/m<sup>2</sup> en quelques heures pour le premier, 40 litres pour le second et pratiquement 40 litres aussi pour le troisième que nous venons de vivre). Dans de telles conditions, évidemment, sur un sol saturé, toute goutte d'eau va à la rivière. Et les opérations de curage ne résoudront rien. Le phénomène sera amplifié et déplacé vers l'aval. La lutte contre les inondations ne consiste pas à accélérer la circulation de l'eau mais bien à retenir les plus grandes masses d'eau possibles sur les petits bassins versant en amont, (bassins de rétention, servitudes d'inondations). Il faut donc assurer une gestion intégrée du bassin. Des études sont, dès à présent, en cours. Elles se développent, notamment à partir des Contrats de Rivières lorsqu'ils existent, bien sûr. Dans ce contexte, le groupe de travail "hydrologie" de la convention d'étude préalable du Contrat de Rivière Trouille, se penche sérieusement sur l'identification des points noirs. Cette démarche sera amplifiée et suivie d'actions concrètes dans le cadre du programme INTEREG III, "Gestion Intégrée de la Haine méridionale", d'ailleurs soutenu par le Cabinet du Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. Il faut néanmoins se rendre compte que les différents problèmes rencontrés sont complexes à solutionner de par le fait que, comme vous le dites vous-même, la Commune n'est pas toujours l'autorité compétente. En effet, il faut savoir

que les cours d'eau sont gérés par les autorités différentes suivant leur classement. Nous avons ainsi sur le territoire communal des cours d'eau de première catégorie gérés par la Région Wallonne, c'est le cas de la Trouille, de la Haine et une partie de la Wampe, et des cours d'eau de deuxième catégorie gérés par la Province, c'est le cas du By, de l'Obrechoeul, de l'Erbisoeul, et une autre partie de la Wampe. Et des cours d'eau de troisième catégorie gérés par la Commune. Ceux-ci sont gérés soit par la Commune, soit par des particuliers, soit par les Wateringues. A noter qu'en plus de ces cours d'eau, nous relevons aussi une série de situations préoccupantes dues à l'absence, le sous-dimensionnement ou le mauvais état de certains égouts. Il s'agit, par exemple, de problèmes tels que ceux connus au quartier Kennedy à Nimy. Ces problèmes ne pourront être, eux, résolus que moyennant des investissements relativement lourds et qui relèvent donc des plans triennaux. Pour en revenir aux inondations directement liées aux cours d'eau et plus particulièrement ceux des deux premières catégories, le Collège a décidé de provoquer une réunion avec les différents gestionnaires, afin d'analyser les phénomènes rencontrés et de dégager avec eux des solutions à moyen et long termes, bien entendu. Pour information, la première réunion est fixée au 11 mars prochain. Une fois ce travail réalisé, nous rencontrerons et informerons la population des différentes zones concernées. En ce qui concerne les cours d'eau, ruisseaux et fossés gérés par la Commune, peu de problèmes graves ont été répertoriés. Cependant, un effort tout particulier sera fait en ce qui concerne les opérations courantes d'entretien et de curage; sans lever le voile sur le budget 2002, cependant je me permettrai de dire que l'intention du Collège est d'augmenter certains crédits relatifs à cet objet. Je voudrais terminer en disant, qu'à titre personnel et avec certains de mes collègues, nous avons vécu les épisodes d'inondation, et il faut savoir aussi que nous sommes tout à fait désemparés comme nos concitoyens. Je remercie aussi le personnel communal qui, avec les moyens du bord, avec de la bonne volonté, a essayé, tant bien que mal, de venir en aide aux citoyens tant à Ciply qu'à Harmignies. C'est aujourd'hui, depuis le début de ces épisodes communaux, certainement plusieurs centaines, si pas davantage, de sacs de sable qui sont mis à disposition. Je venais, avant ce Conseil communal, de l'atelier de Cuesmes où une équipe est déjà réquisitionnée, étant entendu que la situation n'est pas très évidente pour le moment, et qu'elle est en train, encore une fois, de recomposer des sacs. Il faut savoir que, malheureusement, la situation est telle qu'il n'est pas possible de prévoir un stockage préventif puisque si on devait remplir les sacs à l'avance, ceux-ci craqueraient et le sable n'aurait plus cet effet de colmatage. Ce qui rend évidemment l'aide que l'on peut apporter en cas d'incident majeur, beaucoup trop aléatoire

et il faut, au fur et à mesure, comme nous l'avons déjà fait, soit faire les sacs au moment où les choses se passent, ce qui, évidemment, retarde les secours, ou, éventuellement, porter des conteneurs de sable en demandant à ce que la solidarité de nos concitoyens joue, ce qui, manifestement, est le cas, bien entendu, dans des situations comme celle-là.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Oui, Monsieur le Conseiller.

M. BEUGNIES, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, je voudrais apporter un "éclairage provincial" sur le sujet, puisque la Province voudrait, dans ce cas, jouer un rôle de coordination comme l'Echevin vient d'en parler. J'ai questionné moi-même la Province, je vais me permettre de donner sa réponse en la matière. "De manière générale, les causes essentielles des inondations de février 2002 sont, d'une part, l'abondance des pluies et d'autre part, la saturation en eau des terrains qui les rend imperméables", comme Monsieur l'Echevin vient d'ailleurs de le préciser. Ils ajoutent: "De même que l'urbanisation, l'amélioration des réseaux d'égouttage et l'augmentation des surfaces imperméables sont d'une incidence non négligeable dans l'augmentation des apports d'eau; les retards à l'écoulement devenant théoriques. Dans de nombreux cas, déjà, le Service Voyer Provincial a fait face à cette situation nouvelle et résolu certains problèmes, soit par des curages préventifs, soit par des travaux de rectification ou de stockage des eaux. Les situations retenues sont diverses et appropriées, au mieux, elles correspondent souvent à l'équilibre entre la solution idéale, mais irréaliste financièrement, et la solution raisonnable dont les inconvénients sont acceptables. L'exemple frappant du contrat de rivière montre bien qu'en cernant les problèmes par une concertation la plus large, les solutions rationnelles préconisées par tous, et donc facilement acceptées, conduisent aux meilleurs résultats". Monsieur l'Echevin vient d'ailleurs de parler d'INTERREG. "La collaboration est déjà bien établie, à l'heure actuelle, avec le Nord de la France et, en ce qui concerne certains cours d'eau limitrophes, d'autres provinces. Une gestion intégrée, multiparamètres et raisonnée d'un réseau hydrographique, implique la coexistence des impératifs hydrauliques et hydrobiologiques. Cela suppose un Bureau d'Etudes Provincial compétent et performant entre ces deux domaines, ou des institutions complémentaires spécialisées qui travaillent en étroite collaboration à l'élaboration de dossiers répondant pleinement à la notion de gestion intégrée. La politique de la gestion de l'eau défendue par la Province de Hainaut est la suivante: premièrement, développer un observatoire de la qualité de l'eau pour les eaux de surface; assumer la collecte des données disponibles; mesurer le débit; prélever les échantillons et effectuer les analyses pour un réseau de sites; suivre l'évolution des composantes de diverses formes de pollutions et disposer de données physiques

essentielles pour la gestion hydraulique; participer à une rénovation informatisée et coordonnée de l'Atlas des cours d'eau afin de mieux gérer l'évolution de la situation sur le terrain; intégrer la gestion des cours d'eau ainsi que les actions de lutte contre les inondations dans une gestion par bassins et sous-bassins: le curage et le nettoyage des berges; la recherche d'ouvrages en mauvais état, mais aussi la lutte contre les résidus de gasoil et les mises sous aqueduc, les enquêtes et tâches diverses liées aux autorisations, la mise en place d'un organe informel réunissant les gestionnaires communaux, provinciaux et régionaux en vue d'assumer la coordination des activités". Monsieur l'Echevin vient de parler de cette réunion pour le 11 mars prochain. "En conclusion, les récentes inondations à répétition enregistrées en Hainaut montrent à suffisance combien il y a lieu de respecter les directives européennes qui établissent un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, notamment la désignation de "l'autorité compétente adéquate" dans un souci de proximité et d'efficacité mais, également, en vue d'une meilleure coordination entre les différents acteurs intervenant dans la réalisation des objectifs environnementaux de la directive européenne. Il y va de l'intérêt de la population du Hainaut. Mener une gestion cohérente entre la Région, la Province et les Communes apporte des solutions durables en matière de lutte contre les inondations. Dans cette politique institutionnelle où la Province est un partenaire privilégié, la proximité doit rester le mot clé". Voyez que, dans ce cas, la Province veut jouer un rôle de coordination et un rôle de majeur dans ces problèmes. Je vous remercie.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je voudrais simplement rajouter, avant de céder la parole à Mme MALAISE, que c'est un sujet pénible, comme l'a dit Monsieur l'Echevin et que, bien entendu, le Collège est mobilisé et je pense qu'il y a des choses difficiles qui nécessiteraient des travaux extrêmement lourds et qui résultent aussi d'une multitude de facteurs si, par exemple, en amont d'un cours d'eau, on lâche des vannes, c'est clair qu'après un certain temps, ça a des effets chez nous. Il y a aussi la situation purement géographique, géologique du lit du cours d'eau et puis, il y a des endroits où, manifestement, l'entretien n'est pas suffisant. Je n'ai pas besoin de revenir sur les difficultés financières de la Ville, nous en parlerons d'ici peu. Mais l'Echevin fera en sorte que, dans le budget, il y ait des moyens financiers accrus pour permettre un certain nombre de travaux absolument indispensables. On a constaté, par exemple, qu'à certains endroits, soit l'avaloir était complètement bouché, soit qu'il y avait des éléments physiques qui accroissaient d'une manière substantielle les problèmes liés à ces inondations et, au moins ces éléments-là, on devrait pouvoir les retirer. Comme nous en avons convenu avec

l'Echevin, j'ai eu, ce matin, une longue conversation avec Monsieur le Ministre José HAPPART. Puisque vous, vous avez, Monsieur le Conseiller, votre mentor en la personne du député permanent, je n'irai pas jusqu'à citer Monsieur HAPPART comme mentor, mais en tout cas comme Ministre responsable des cours d'eau. Je lui ai demandé s'il acceptait de nous aider pour que l'on puisse objectiver, comme l'a dit l'Echevin, un certain nombre de causes, car c'est vrai que c'est épuisant pour ces familles éprouvées, de se retrouver les pieds dans l'eau, mais pas uniquement les pieds, mais également les caves. Une étude est en cours entre le Cabinet du Ministre et l'IDEA, me dit-on; nous allons donc demander dans le cadre de cette étude, voire d'études complémentaires, de bien vouloir faire en sorte d'étudier quels sont les paramètres objectifs qui font que ces inondations sont aussi fréquentes, pour essayer, au-delà des travaux ponctuels, de voir si on ne peut pas avoir des réponses plus structurées et plus structurelles. Le Collège, dans l'une de ses toutes prochaines séances, déposera une demande d'étude au Ministre en lui expliquant les problèmes que nous rencontrons et ce, dans l'espoir de pouvoir progressivement avoir une vision, plus précise encore, des causes. S'il n'y a pas de réplique, Madame, je vous cède bien volontiers la parole.

Madame MALAISE, Conseillère: Je vous remercie, Monsieur le Bourgmestre. Je dois vous dire que j'avais pensé ne plus faire mon interpellation. Elle n'a pas été mise dans la farde des interpellations qui étaient prévues pour le Conseil et donc, je vais ici en dire l'essentiel. La Communauté Urbaine de Mons a entamé, il y a plusieurs mois, un travail de réflexion centré sur le taux de la taxe des immondices dans un objectif d'harmonisation. On souhaitait, visiblement, qu'il n'y ait pas une trop grande disparité en ce qui concerne le taux de la taxe et les catégories impliquées (isolés, ménages de deux, trois, quatre personnes). Aujourd'hui, cette réflexion a abouti et il va être proposé aux communes de rehausser le niveau de la taxe à un rythme qu'elles peuvent étaler entre "tout de suite" ou sur trois ans, pour atteindre des montants légèrement supérieurs à ce qui était en vigueur avant le sac payant. Simultanément donc à l'enrôlement de la taxe, on distribuerait un lot de sacs-poubelles verts et bleus couvrant des besoins raisonnables, disons que ce n'est pas "calculé large". Je pense qu'une fraction des personnes en recevra trop mais disons que, pour la majorité des gens, ça reste un lot qui couvre des besoins raisonnables. Il faut continuer à faire attention. A notre sens, hausser le niveau de la taxe immondices et distribuer un lot de sacs revient quand même à dire: "Inutile de faire attention! les sacs les voilà!" Vous gérez donc comme vous l'avez fait jusqu'à présent, c'est bon, n'allons pas plus loin... Il nous semble que ça contrarie le message distillé depuis plusieurs années, qui



est de dire: "Faites des efforts!"... et cela nous contrarie sur le fond! Globalement, nous convenons avec vous que tout le monde, en tout cas, tous ceux qui devraient payer la taxe pourront ainsi disposer de sacs, et donc si les citoyens en disposent, la plupart les utiliseront. Je pense qu'il y en aura bien quelques-uns qui les revendront mais la plupart les utiliseront et ainsi, peut-être, une partie des dépôts sauvages repassera dans le sac vert au lieu d'être déposée dans la nature. Mais nous pensons que ce ne pourrait qu'être momentané. En tout cas, il y a bien l'espérance d'un gain sur les coûts communaux d'enlèvement des dépôts sauvages. Toutefois, nous voulons relativiser légèrement le gain qui est attendu au niveau de ces dépôts sauvages. Ces dernières semaines, j'ai encore bien regardé lorsque je passe en vélo, en voiture, à pied dans une rue, la fraction de dépôts sauvages, celle qui pourrait être réorientée vers le sac vert, n'est certainement pas 50% des dépôts et quand je vois les dépôts d'inertes ou de cartons ou d'encombrants ou même de sacs réglementaires mais que les gens mettent n'importe où, tout simplement parce qu'ils ont raté le jour de collecte, je me dis que le gain ne sera peut-être pas à la hauteur de ce que vous espérez. Ensuite, on pourrait aussi penser que les gens ne vont pas nécessairement continuer à utiliser les sacs parce qu'ils en auront eus. Ils auront utilisé un stock à disposition qu'ils auront eu et au bout de dix mois, le stock est épuisé, vont-ils nécessairement en racheter ou vont-ils se dire qu'ils attendent le prochain enrôlement de la prochaine taxe pour avoir le nouveau stock de sacs, c'est tout aussi possible. Enfin, je pense que quand on n'a plus de stock, les sacs, on va les chercher dans les magasins, et les magasins vont avoir de plus en plus de mal à garder dans leurs rayons ces sacs, parce que la demande va être beaucoup plus irrégulière et beaucoup plus faible. Il y a déjà maintenant, et régulièrement, pas seulement ces derniers mois, des pannes dans les magasins, et quand les gens ont fait deux magasins et qu'ils ne trouvent pas de sacs, eh bien, ils ont un phénomène de rejet qui les pousse un peu à se débarrasser de leurs ordures n'importe où. Nous reconnaissons le problème des dépôts sauvages et le déficit de civisme qui est là et qui est nuisible pour la collectivité. Toutefois, je pense que c'est tout de même une petite minorité de personnes qui nous met dans ces difficultés. La majorité des gens ont une motivation à faire attention à ce qu'ils mettent dans leurs sacs. Les statistiques de FOST Plus montrent que, sur la Belgique entière, la zone I.S.P.H. est celle qui trie le plus, qu'il s'agisse de chiffres bruts ou de chiffres nets. Une fois qu'on a enlevé les résidus, nous sommes les premiers. J'en conclus qu'il y a, chez les gens, une conviction qu'il est bien de faire attention. Or, nous nous apprêtons à lancer à ces personnes un message qui va à contresens. La taxe sur les immondices est plus chère, alors "à quoi ça sert que j'ai fait

attention?" Cette formule ne sert pas un comportement responsable. Et ensuite, puisqu'on donne les sacs, ça veut dire qu'il ne faut pas faire trop attention, pas plus que maintenant, puisque l'on "donne" des sacs. Donc, nous pensons qu'à long terme, ça pourrait nous poser un gros problème. Certes, le problème des déchets ménagers ne sera pas résolu uniquement par les attitudes des consommateurs, il y a aussi tout un travail à faire au niveau des produits et de l'offre qui est faite par les producteurs. Mais nous, de notre côté, nous aurons toujours à compter, à mon avis, sur des comportements responsables et contraignants pour les citoyens. C'est là que nous pouvons jouer un rôle au niveau des communes. Mais le citoyen, s'il n'a plus de motivation, il ne va jamais adopter ces comportements. Donc, en ce sens, on lui envoie un message qui hypothèque les chances de continuer à mener une politique basée sur la responsabilisation. Donc, à mon sens, adopter la proposition formulée par la CUM, ce serait une maladresse. Certes, ça engendre des recettes supplémentaires dont nous avons besoin et puis, elles "offriront" en partie des dépenses tout à fait admissibles qui ont été faites à l'I.S.P.H. et d'autres moins admissibles qui n'ont pas encore été mises sur la table. Mais si, à court terme, on engendre des recettes supplémentaires, à long terme, nous pensons que le problème des dépôts pourrait très bien reprendre l'ampleur qu'il a actuellement et avoir ainsi une augmentation du coût des déchets pour nos communes, parce que les gens ayant les sacs, ils pourraient aussi faire gonfler le flux des déchets. Le jouet qu'on prenait la peine de donner auparavant, on le mettra dans le sac, surtout si on a une réserve devant soi. Le vêtement qu'on allait mettre dans un petit conteneur, lui aussi, pourrait repasser dans le sac. Rien ne dit que l'on ne va pas aller à l'encontre de ce que finalement, nous voudrions obtenir, c'est-à-dire un coût raisonnable pour toute la politique des déchets.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Merci, Madame, pour cette intéressante interpellation.

Permettez-moi, au nom du Collège, de vous dire que nous ne partageons absolument pas votre point de vue. Nous avons une position qui est diamétralement opposée à la vôtre et un sentiment diamétralement opposé au vôtre. Je m'en explique. Petit point de détail, que pourrait confirmer Madame KAPOMPOLE, la Présidente de l'I.S.P.H., il ne faut pas tout mélanger, le conjoncturel et le structurel. Il se fait, pour des raisons diverses, que l'I.S.P.H. a commandé des sacs à l'entreprise X que je méconnaissais, mais que cette entreprise a une nouvelle machinerie et que celle-ci a eu des ratés et qu'au lieu de livrer les sacs en début de mois, ils ont livré les sacs avec, à peu près, un mois de retard, soit en fin de mois. Maintenant, c'est rentré dans l'ordre et donc, fonder votre raisonnement sur cet élément purement conjoncturel, qui n'a rien à voir avec un élément structurel, me paraît quelque

peu, un argument qui doit être soustrait de votre raisonnement. Maintenant, j'en viens au fond du problème. Nous partons du principe que nos concitoyens sont intelligents, qu'ils sont perfectibles et que nous avons un grand travail d'éducation à effectuer. Alors il faut bien distinguer les choses. Un, c'est vrai que dans le cadre du budget, nous serons contraints de revenir avec un certain nombre de recettes supplémentaires et que parmi celles-ci, il n'y a aucun secret, nous sommes contraints d'augmenter ce qui relève des immondices. Cette augmentation est d'autant plus nécessaire que nous sommes tenus décrétalement par la Région Wallonne qui nous oblige à faire couvrir, par nos concitoyens, au moins 70 % du coût du ramassage et du traitement des déchets. Il se fait qu'à Mons, nous sommes dans une situation dans laquelle le paiement est inférieur à ces 70 %. Mais je voudrais, au nom du Collège, être extrêmement honnête à votre égard, cet argument de devoir résorber une partie pour atteindre ces 70 %, est réel. Il y a un autre argument auquel on n'échappe pas, c'est qu'il faudra quand même que l'on augmente les recettes, d'une manière ou d'une autre, avec des contraintes puisque nous sommes à la limite d'un certain nombre de recettes possibles dues à la paix fiscale et qu'il faudra quand même que l'on trouve une solution pour résorber ce déficit béant qui nous occasionne un très, très grand souci. Donc, un, c'est vrai il y aura une augmentation. Nous en verrons, lors de nos prochaines séances, l'ampleur, la portée et nous la justifierons. Par ailleurs, nous nous sommes dit, avec nos collègues de la CUM, que cette augmentation pourrait être l'occasion d'essayer une autre formule, parce que la formule actuelle n'est pas satisfaisante. Vous, vous vous promenez par les moyens que vous utilisez; je suis un peu comme vous, bien que je vous trouve courageuse et ces derniers temps, j'ai fait peu de vélo, en tout cas en ville, je vous le confesse, ou bien quand j'allais à pied, c'était plutôt avec un parapluie, mais moi, je n'ai pas du tout le même sentiment que vous. Moi, quand je me promène, que ce soit en voiture seul ou en voiture avec chauffeur, que ce soit à pied, je ne décolère pas, parce que je trouve qu'il y a trop d'endroits sales dans le Grand Mons. C'est la raison pour laquelle nous voudrions, et c'est la politique du Collège, attaquer ce problème mais sous plusieurs angles. Le premier angle a été celui de restructurer totalement le Service de l'Environnement et celui des Travaux avec mise en application le 1<sup>er</sup> mars. Nous aurons une phase d'épreuves, d'ajustage durant deux semaines. Nous tiendrons d'ailleurs une conférence de presse, une présentation pour montrer un peu qui fait quoi dans les quartiers et, rappelez-vous, nous avons réorienté les budgets dans un ajustement budgétaire puisqu'on a supprimé un certain nombre de travaux pour mettre et concentrer, sur le Service Propreté, 50 millions d'investissement. Deuxième élément, on s'est dit qu'à

l'occasion du nouveau tarif des déchets, on pourrait faire en sorte, non pas de donner tous les sacs nécessaires pour toute l'année (d'ailleurs le nombre de sacs est toujours en discussion) mais on pourrait imaginer que quand quelqu'un paye son extrait de rôle, du Service des Finances, on lui envoie directement, ce que j'appellerais un "chèque-poubelles", si je puis ainsi dire, un "chèque-sacs" qui permettrait, par exemple, aux gens isolés de pouvoir aller, automatiquement, n'importe où, comme maintenant, prendre peut-être les 20 sacs, puisque ce sont des rouleaux de 20 sacs pour les sacs de 30 litres. Si on fait de la sorte, Madame, pour les 17.271 isolés que nous comptons à Mons, ça ne change rien, si ce n'est que nous avons l'assurance que, comme ils ont payé leur extrait de rôle, ils auront un "chèque-sacs" et que, dès lors, ils iront prendre leurs sacs. Même si on le limite, par exemple, à 20, ça ne va pas changer grand-chose pour ces 17.000 personnes. Et nous ferons la même chose pour les sacs bleus. Je vous expliquerai après pourquoi on donnerait, par exemple, puisque ce sont des rouleaux de 20 sacs, un rouleau de 20 sacs. Maintenant, venons-en aux familles de deux à trois personnes, il y en a 18.560. Celles-là, aujourd'hui, elles prennent des sacs, en général, d'une contenance de 60 litres, par rouleaux de 10. On peut très bien imaginer qu'on leur donne deux chèques pour en prendre 20. C'est vrai que momentanément, en terme de "stock" chez les commerçants à qui on va demander un certain concours pour une campagne de propreté, ça fera un peu plus. Mais, chez les gens, moi, j'en vois beaucoup, parce que quand je fais mes courses dans un des grands magasins, que je ne vais pas citer, de la Ville - je vous y vois d'ailleurs de temps en temps - quand je fais mes courses avec mon caddie, je prends plus d'un rouleau et je constate autour de moi que les gens ne prennent pas qu'un rouleau. Il y en a qui en prennent deux, et je n'ai pas le sentiment que la personne qui prend deux rouleaux a un comportement erratique ou même irresponsable, et cette attitude dépend des commodités que l'on s'autorise. Donc ici, on peut imaginer qu'on donne, et je vais vous expliquer le pourquoi dans un instant, par exemple, la possibilité d'en avoir deux, ou peut-être trois, mais nous en parlerons, on en rediscutera.

Troisième élément, pour les familles de 4 personnes et plus, là, elles ne représentent que 22 % de l'ensemble de toutes les personnes concernées puisqu'elles sont de l'ordre de 6.460, mais là, il s'agit également de sacs de 60 l, peut-être en comptera-t-on 20 ou 30; la même chose pour les sacs bleus, là, il faudra "y aller" avec des rouleaux de 20. Alors, que veut-on faire? L'idée est la suivante: c'est que, un, il y a tout le travail réalisé par l'Echevinat des Travaux, l'Environnement, ... les investissements. Deux, on voudrait se garantir, durant une certaine période test, par exemple, durant les 3 mois qui vont suivre le paiement de

l'extrait de rôle, que tout le monde, en tout cas, tous ceux qui paient, auront certainement des sacs, pour qu'on puisse mesurer le pourquoi des dépôts sauvages. Et comme cela se fait sur l'ensemble de la CUM, on devrait au moins éviter un problème, c'est que les gens de la commune voisine ne trouvent pas des raisons pour aller ailleurs déposer l'un ou l'autre sacs ou, en tout cas, d'avoir des raisons d'utiliser des sacs "sauvages".

Parallèlement à cela, nous mènerions une campagne de communication avec Télé MB, également avec l'ensemble de nos journaux avec une explication à nouveau pédagogique sur le triage en amont et le triage dans les domiciles. Pourquoi? Parce que - et je m'en réfère à Joëlle KAPOMPOLE - aujourd'hui, nous en sommes toujours à une consommation moyenne de 210 kilos par ménage et nous devons passer, impérativement, au risque d'avoir de gros soucis et que cela coûte très cher, à 180 kilos par ménage. Et, dès lors, il y a un gros travail pédagogique que nous devons réaliser. Nous allons donc faire en sorte de mener cette campagne à cette occasion et uniformément sur l'ensemble de la CUM et quand on aura ce chèque-sacs, en remettant les sacs à ce moment-là, il y aura en même temps un folder additionnel d'explications. Je rajoute que l'idée est aussi d'accompagner tout cela d'une attitude extrêmement vigilante des forces de police. Une fois que nous aurons mené ces opérations de propreté, il y a encore l'ISPH avec qui nous devons négocier, discuter, pour changer un certain nombre de tournées; par exemple, il n'est pas acceptable que des cartons puissent séjourner une nuit dans des lieux comme la rue de la Chaussée. Ce n'est pas pensable et c'est encore moins pensable quand il y a des guindailles d'étudiants. Qui peut dire que quand il était jeune, pour diverses raisons, n'a pas éprouvé le plaisir de donner un coup de pied dans des cartons. Que l'on se lève si l'on n'a pas éprouvé ce plaisir! Mais tant que c'est un coup de pied dans les cartons, c'est désagréable, mais cela va encore, mais il y en a qui mettent le feu, qui boutent le feu et là, cela devient extrêmement dangereux. Par exemple, il faudrait trouver des systèmes pour empêcher cela. Donc, il y a tout ce travail avec l'ISPH et là, la Police - et j'en reviens - sera extrêmement rigoureuse, on fera comme à Tournai de ces jours-ci, quand on met le sac le mauvais jour, eh bien, ce sera "sans pitié" et quand on déposera des sacs non conformes, ce sera "sans pitié". Nous irons même plus loin dans la propreté, quiconque va jeter un papier et se fera coincer, je le répète, ce sera là aussi "sans pitié". Pour le moment, nous sommes avec un degré de tolérance élevé, simplement parce que nous attendons la mise en place des différents instruments, comme cela, personne ne pourra dire qu'on le prend en traître, on travaille sur les différents éléments que je viens d'évoquer en espérant avoir pour résultat une ville, dont les 19 communes sont beaucoup plus propres. Alors, Madame, pour vous

répondre, c'est vrai que personne ne peut prétendre détenir la vérité. Nous n'avons pas cette prétention-là. Nous voudrions simplement faire un essai et je vous demande, dans votre esprit critique et que je suis prêt à écouter et je suis prêt même à discuter avec votre groupe, je voudrais que vous nous aidiez à trouver un mécanisme qui fasse en sorte que, par rapport à la situation actuelle, on améliore à la fois la propreté de la Ville et que l'on réduise significativement la quantité de déchets produits par ménage puisqu'il faut qu'on passe, obligatoirement, de 210 à 180 kilos. Alors, je le répète, personne ne détient la vérité. Ce qu'on voudra faire, c'est prendre une série de mesures et, en même temps, tester, c'est-à-dire immédiatement après qu'on ait payé les extraits de rôle, ou que tout le monde est censé avoir reçu des sacs, on fera une campagne d'observation pour vérifier si le fait d'octroyer ces sacs qui ne sont pas gratuits - les gens les paient - que ce soit clair et croyez bien que quand ils vont payer, les citoyens se rendront bien compte de ce qu'ils paient et donc, on ne les déresponsabilise pas et on verra si cela a des effets. Si cela a des effets, on peut continuer, peut-être avec un nombre plus important de sacs, si cela n'a pas d'effets, l'année suivante, on revient à la situation actuelle, ce ne sera toujours qu'un essai en grandeur réelle, il me semble qu'on doit être capable d'avoir cette souplesse. Voilà, en gros, dans quel état d'esprit nous sommes pour le moment, je répète, avec le souci de vouloir bien faire mais en n'ayant pas la prétention de détenir la vérité qui serait une vérité révélée. Vous avez le dernier mot, Madame.

Mme MALAISE, Conseillère: Je fais une réponse en reprenant quelques points, les petites réponses ponctuelles et ce que vous m'avez dit. D'abord, écoutez, le problème de la fourniture de sacs dans les magasins, ce n'est pas sous-estimé. Bien sûr, ce n'est qu'un problème matériel, on peut se dire qu'il y a toujours des solutions à cela mais, depuis deux ans, il y a des hauts et des bas et cela ne date pas d'hier que l'on a quand même parfois du mal à se procurer des sacs. Je suis très intéressée par le calcul du "coût vérité" dans notre commune. Je pense, effectivement, qu'on ne peut pas se passer de satisfaire à la disposition décrétable puisque cela nous ferait perdre des subsides fort intéressants, mais, tout de même, l'Union Wallonne des Villes et Communes a négocié la manière dont cela se calcule et il existe certains coûts qui ne doivent pas être pris en compte. En fait, vous nous dites et je suis heureuse de l'entendre, les sacs ne sont pas gratuits, c'est vrai, ces sacs ne sont pas gratuits, en général, d'après les paliers que je connais, c'est-à-dire dans les communes où on a déjà pratiqué la hausse, on voit que la hausse n'est pas compensée entièrement par les sacs. Donc, les sacs que l'on donne, là, c'est vrai qu'ils ont de la valeur, ils coûtent plus cher finalement que ceux qui sont dans les magasins. Ensuite, j'espère que nous pourrons

mesurer l'effet de cette mesure, effectivement, parce que, pour le moment, moi, je n'ai pas eu connaissance des données sur les flux des dépôts. J'espère que vous aurez les moyens effectivement de voir ce que cette mesure a apporté. Que le service de la propreté entame un gros travail, lui, à, ramasser ce qui se jette en marchant comme cela et à travailler à la propreté publique, c'est une chose, mais isoler l'effet de cette mesure m'intéresserait beaucoup. Et enfin, qu'en est-il sur nos possibilités de revenir en arrière? Je suis très dubitative sur le fait de dire que, dans un an, on pourrait se permettre de diminuer le nombre de sacs qui iront avec la taxe ou de ne plus en distribuer du tout et c'est bien cela qui est certainement le plus inquiétant. Enfin, j'entends avec bonheur que vous dites que vous êtes ouvert à travailler, y compris avec notre groupe, pour trouver une solution. Seulement, dans les faits, par exemple, là, cela n'a pas été fait du tout puisque ce travail a été fait au sein de la CUM par un groupe de travail où, je me demande même, quels partis étaient associés? Parce que là, on ne sait pas exactement qui a planché là-dessus.

M. DI RUPO, Bourgmestre: Attendez, retenez - comme cela vous aurez le dernier mot - comme en toute démocratie que je n'en peux rien si la majorité des Maires, des Bourgmestres sont socialistes et libéraux. Quand vous aurez "beaucoup de Bourgmestres" - ce que je ne souhaite pas - et beaucoup de "mayoresses", etc... enfin, c'est une assemblée de Bourgmestres... que voulez-vous que je vous dise, il a bien fallu qu'on avance un petit peu, mais je vous laisse le dernier mot! Je me le suis juré!

Mme MALAISE, Conseillère: Non, non, non, je vous laisse celui-là!

M. DI RUPO, Bourgmestre: Je n'en ferai rien!

Bon, mes Chers Collègues, avant de passer au huis clos, je me dois de vous fournir quelques informations, tant sur l'agenda que sur le très attendu Conseil budgétaire. Alors, d'abord, je voudrais vous présenter mes excuses, la énième fois, parce que ce n'est que la troisième fois que l'on remet; j'espérais, finalement, pouvoir travailler soit le 28 de ce mois, avec vous, soit en début mars mais, à juste titre, le Ministre de l'Intérieur de la Région Wallonne a demandé de tester, avec un certain nombre de communes, le plan Tonus II et surtout, la méthodologie pour les paramètres qu'il va imposer dans les plans d'assainissement. Car, comme vous le savez, nous allons bénéficier de moyens financiers mais ces moyens financiers qui sont absolument indispensables et qui, pour moi, constituent des montants tout à fait presque inespérés, mais ces montants ne seront octroyés que si nous présentons un plan d'assainissement qui nous conduit à l'équilibre vers 2006. Et comme les déficits sont absolument astronomiques, c'est clair que les moyens financiers que la Région nous donne, c'est pour empêcher la banqueroute et la

faillite immédiates. Mais, comme ces aides vont diminuer au fil du temps, nous devons accroître notre propre part de plan d'assainissement et donc, il y a un travail de "paramétrisation" pour ces plans d'assainissement qui se fait à la Région Wallonne. Et donc, il nous a semblé qu'il était beaucoup plus utile de permettre que ce travail avance et il se fait que notre réviseur a été choisi parmi les réviseurs du groupe de travail qui conseille les ministres et, dès lors, nous avons là des éléments de première main pour savoir comment nous allons préparer le plan d'assainissement dont on a, d'ailleurs, je dirais, déjà "l'essentiel des mesures en tête" et nous sommes prêts à déposer le budget. Alors, ce que l'on vous propose comme dates, c'est ceci, et rappelez-vous que nous nous étions engagés de ne pas rester toujours calfeutrés dans ce magnifique Salon Gothique, mais à décentraliser notre Conseil communal et donc, puisque c'est un acte majeur, je vous propose, pour les 27 et 28 mars - car il nous faudra bien 2 jours -, Jemappes et nous irons à la Salle Félix Réghem. Et puis, nous irons ailleurs, de temps en temps, durant la législature. J'espère que cela ne perturbe personne, ce sera le témoignage, sauf si vous dites non, de notre volonté de décentralisation. Les autres Conseils communaux sont prévus, à ce stade, le 6 mai, le 3 juin. Alors, j'ai une date que je préfère à l'autre, qui est le 15 juillet. Qui n'est pas là le 15 juillet? ... Bien! Donc, je pense que cela pourrait se tenir le 15 juillet. Il vaut mieux le 15 juillet parce que, en août, nous comptons ne pas tenir de Conseil communal et de reprendre alors le 9 septembre, puis, le 14 octobre, le 18 novembre, le 16 décembre. Les 27 et 28 mars à Jemappes, le 6 mai, le 3 juin, le 15 juillet, le 9 septembre, le 14 octobre, le 18 novembre et le 16 décembre. Ce qui permet à certains de quitter le vendredi qui précède Noël. Voilà, Mesdames, Messieurs, je remercie le public et nous allons passer, dans un instant, à huis clos.

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents

Sont absents: MM. SPEER, MILLER, NAMUR-FRANCK, JOARLETTE

51<sup>e</sup> objet: PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Prorogation d'une pause carrière à 4/5<sup>e</sup> temps d'une employée d'administration. 1<sup>e</sup> 3354

119<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Prorogation d'une pause carrière à 4/5<sup>e</sup> temps d'une employée d'administration 1<sup>e</sup> 4630

120<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,



- c) Prorogation de la mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un chef de bureau administratif. 1<sup>e</sup> 11274

121<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Fixation du traitement de disponibilité à allouer à un auxiliaire d'administration.  
1<sup>e</sup> 4689

122<sup>e</sup> ANNEXE

52<sup>e</sup> objet: PERSONNEL OUVRIER

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Prorogation d'une pause carrière à 4/5<sup>e</sup> temps d'un ouvrier qualifié définitif.  
1<sup>e</sup> 4064

123<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif.  
1<sup>e</sup> 11131

124<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif.  
1<sup>e</sup> 11128

125<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Révision de la mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif. 1<sup>e</sup> 10820

126<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif.  
1<sup>e</sup> 11184

127<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié définitif.  
1<sup>e</sup> 11703

128<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Prorogation de diverses réserves de recrutement d'ouvriers. 1<sup>e</sup> 5000

129° ANNEXE

53° objet: AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Octroi d'une interruption complète de carrière à une femme de peine.

1° 11373

130° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Prorogation d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'1/4 temps accordée à une ouvrière semi-qualifiée B. 1° 11269.5

131° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction des prestations d'un 1/2 temps à un commis. 1° 11895.1

132° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Modification d'une interruption complète de carrière d'une femme de peine.

1° 11457

133° ANNEXE

54° objet: POLICE - PERSONNEL.

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Application de l'arrêté royal du 30.3.2001 portant la position juridique du personnel des services de police.

Attribution des nouveaux grades et des nouvelles échelles de traitement à certains membres du cadre opérationnel ayant fait l'objet d'une promotion ou d'une nomination après le 1.4.2001.

Retrait d'une délibération. 1° 5016

134° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Mise à la pension d'office d'un inspecteur de police pour inaptitude physique définitive.

1° 10226

135° ANNEXE

55° objet: CAISSE DES PENSIONS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Fixation de la pension de survie à allouer au conjoint survivant d'un ancien chef de service administratif du CPAS 1° 10483

136° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Péréquation des pensions allouées aux anciens agents communaux ou à leur ayant-droit (6<sup>e</sup> partie). 1<sup>e</sup> 4718

137<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

56<sup>e</sup> objet: Désignation de cinq représentants de la Ville de Mons au sein de l'Assemblée générale de la Société "Terre et Foyer". Cel. Logement 39/10/AA/CD/JR/02

138<sup>e</sup> ANNEXE

57<sup>e</sup> objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'instituteurs/trices primaires 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup>  
3230/3148/3232/3233/3245/8131

139<sup>e</sup> à 146<sup>e</sup> ANNEXES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices primaires 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3072/3114

147<sup>e</sup> et 148<sup>e</sup> ANNEXES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup>  
3061/3083/8104/8161/8054/8103/3011/8045

149<sup>e</sup> à 159<sup>e</sup> ANNEXES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires définitives 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 6447/5813/5651

160<sup>e</sup> à 162<sup>e</sup> ANNEXES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite à partir de 55 ans d'une institutrice maternelle définitive 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 6623

163<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices maternelles définitives 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 6623/6533

164<sup>e</sup> et 165<sup>e</sup> ANNEXES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice maternelle définitive 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 5803

166<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- h) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 5983

167<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- i) Ratification des services prestés par une maîtresse de religion protestante 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 1191

168<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- j) Désignation à titre intérimaire de maîtres spéciaux d'éducation physique 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3098/3249

169<sup>e</sup> et 170<sup>e</sup> ANNEXES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- k) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un maître spécial de religion islamique 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3250

171<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- l) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3021/8103/3001/8161/8174/8054/7950/8043

172<sup>e</sup> à 179<sup>e</sup> ANNEXES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- m) Réaffectation à titre définitif à mi-temps d'une institutrice maternelle 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 7950

180<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- n) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale de religion protestante 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 6057

181<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- o) Désignation à titre intérimaire d'une maîtresse spéciale de religion protestante 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3251

182° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- p) Modification de l'article 1<sup>er</sup> de la délibération désignant à titre temporaire une maîtresse spéciale de seconde langue 8<sup>e</sup> 1<sup>e</sup> 3111

183° ANNEXE

58<sup>e</sup> objet: ACADÉMIE DES MÉTIERS, DES ARTS ET DES SPORTS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 1) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5582

184° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 2) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5856

185° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 3) Mise en disponibilité partielle pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'une chargée de cours généraux 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6353

186° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 4) Démission honorable d'un professeur de cours de pratique professionnelle 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6932

187° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 5) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6933

188° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 6) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6336

189° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- 7) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux et techniques 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6883

190° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

8) Démission honorable d'un professeur de cours généraux 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6389

191<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

9) Désignation d'un chargé de cours techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8364

192<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

10) Désignation d'un professeur de cours généraux et de morale à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8365

193<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

11) Désignation d'un chargé de cours techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8361

194<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

12) Désignation d'un chargé de cours techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8339

195<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

13) Désignation d'une chargée de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8272

196<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

14) Désignation d'un chargé de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8301

197<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

15) Désignation d'une chargée de cours techniques et de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8333

198<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

16) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8341

## 199° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
17) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8° 2° 8366

## 200° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
18) Désignation d'une chargée de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8° 2° 8345

## 201° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
19) Désignation d'une chargée de cours de morale à titre temporaire dans un emploi non vacant 8° 2° 8370

## 202° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
20) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle 8° 2° 6374

## 203° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
21) Réaffectation d'un professeur de cours spéciaux et de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8° 2° 7036

## 204° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
22) Modification de la délibération du CC du 17.12.01 plaçant en perte partielle de charge un professeur de cours spéciaux et de pratique professionnelle 8° 2° 7036a

## 205° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
23) Modification de la délibération du CC du 17.12.01 plaçant en perte partielle de charge un professeur de cours techniques et de pratique professionnelle 8° 2° 6490

## 206° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,  
24) Réaffectation d'un professeur de cours technique, à titre définitif 8° 2° 6973

## 207° ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

25) Réaffectation d'un professeur de cours généraux à titre définitif 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6427

208<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

26) Rappel provisoire à l'activité d'un professeur de cours techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7133

209<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

27) Rappel provisoire à l'activité d'un professeur de cours technique et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6471

210<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

28) Réaffectation d'un professeur de cours techniques à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6933

211<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

29) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours de pratique professionnelle 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6808

212<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

30) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours généraux et de morale 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 6411

213<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

31) Désignation d'une chargée de cours spéciaux à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8372

214<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

32) Démission honorable d'un professeur de cours spéciaux 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5861

215<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

33) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours spéciaux 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5861a



216<sup>e</sup> ANNEXE

59<sup>e</sup> objet: ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Démission d'un professeur de danse à titre définitif en vue de sa mise à la retraite 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 7173

217<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation de professeurs de formation musicale à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3218/3226/3247/3186/3016

218<sup>e</sup> à 225<sup>e</sup> ANNEXES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignation de deux professeurs de violon à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3195/3016

226<sup>e</sup> à 228<sup>e</sup> ANNEXES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Désignation de professeurs de piano à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 7855/8126

229<sup>e</sup> et 230<sup>e</sup> ANNEXES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Désignation d'un professeur d'expression corporelle à titre temporaire dans un emploi vacant, dans le cadre des humanités artistiques 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3178

231<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Désignation d'un professeur de diction-déclamation et d'histoire de la littérature et du théâtre, à titre temporaire dans un emploi vacant, dans le cadre des humanités artistiques 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3065

232<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Désignation d'un professeur de diction-déclamation à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3228

233<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- h) Désignation d'un professeur d'art dramatique à titre temporaire dans un emploi non vacant 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3228

234<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- i) Désignation d'un professeur de diction-déclamation à titre temporaire dans un emploi vacant dans le cadre des humanités artistiques 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3228

235<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- j) Désignation d'un professeur d'art dramatique et de technique du spectacle à titre temporaire dans un emploi vacant, dans le cadre des humanités artistiques 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3049

236<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- k) Désignation d'un professeur d'orgue à titre temporaire dans un emploi vacant 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3024

237<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- l) Désignation d'un professeur de danse, à titre temporaire dans un emploi vacant 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 3046

238<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- m) Désignation d'un professeur d'écriture/analyse, à titre temporaire dans un emploi vacant 8<sup>e</sup> 3<sup>e</sup> 7775

239<sup>e</sup> ANNEXE

60<sup>e</sup> objet: INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE-PROMOTION SOCIALE

- a) Désignation à titre temporaire d'un directeur à temps plein 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8060

L'Assemblée passe au vote

41 Membres prennent part au vote

41 bulletins sont trouvés dans l'urne

Le dépouillement donne le résultat suivant:

32 voix pour M. ISAAC Hans

1 voix pour M. MABILLE Danny

4 voix pour M. PALMANS Jean-Claude

4 bulletins blancs

240<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'un Expert Pédagogique et Technique à mi-temps 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8228

241<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8367

242<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8368

243<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8369

244<sup>e</sup> ANNEXE

61<sup>e</sup> objet: ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

a) Démission honorable de ses fonctions d'un chargé de cours 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 5460

245<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8362

246<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8294

247<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8354

248<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8341

249<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8368A

250<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 8371

251<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

h) Rappel provisoire à l'activité d'une chargée de cours généraux 8<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> 7057

252<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

62<sup>e</sup> objet: ASBL de Gestion du Port de Plaisance. Désignation d'un nouveau délégué de la Ville de Mons. Tourisme OT/441/SD

253<sup>e</sup> ANNEXE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

63<sup>e</sup> objet: AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNES. Annulation de la prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à une assistante sociale. 1<sup>e</sup> 11228.7

254<sup>e</sup> ANNEXE

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au vœu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2002

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE

Elio DI RUPO

=====